

Metz, le 14 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur de la
Régie Energies Bitche
2, rue de la Bruyère
57230 BITCHE

OBJET : Dossier Loi sur l'eau – Rejet des eaux pluviales de la chaufferie
biomasse de la zone Actiparc de BITCHE

Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de la version dématérialisée du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé par votre mandataire, le bureau d'ingénierie MK Etudes d'Iplling, concernant le projet :

- **Gestion et rejet des eaux pluviales du projet de création d'une chaufferie biomasse située dans la zone industrielle Actiparc "Chemin de Dambach" à BITCHE.**

Après instruction de votre dossier de déclaration conformément aux articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, pour lequel un récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement des documents en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 28 mai 2024 sous le n° DIOTA-240528-101356-899-010, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57230 BITCHE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie : M. le Maire de la Ville de BITCHE pour affichage du récépissé de déclaration et du présent courrier